

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue **le lundi 12 décembre 2022 de 19 h 30 à 21 h 02** à l'hôtel de Ville de Grande-Rivière, sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Gino Cyr.

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Madame Lucie Nicolas, Messieurs Denis Anderson, Carol Moreau, Léopold Briand, Gaston Leblanc et Denis Beaudin.

2022-12-12

SONT AUSSI PRÉSENTS LES EMPLOYÉS SUIVANTS :

Madame Marilyn Morin greffière, Messieurs Kent Moreau directeur général et Jacques Berthelot trésorier

301.12-22 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : L'ordre du jour suivant soit adopté tel que lu.

01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2022 ET DISPENSE DE LECTURE

03. TOUR DE TABLE DES OFFICIERS

04. QUESTIONS AUX OFFICIERS

05. DIRECTEUR FINANCIER

- a) Comptes à payer au 30 novembre 2022
- b) Financement par marge de crédit institutionnelle, augmentation de la limite autorisée

06. POLITIQUE FAMILIALE et MADA

07. GREFFE

- a) Avis de motion et dépôt du projet de règlement de taxation 2023 VGR-722
- b) Dépôt du procès-verbal de correction règlement VGR-719
- c) Adoption du calendrier 2023 des séances du conseil

08. DIRECTEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

- a) Achat d'un tableau de pointage (PTI 2023) – Pointage Pro Inc. – Autorisation
- b) Emploi d'été Canada 2023 – Présentation des demandes - Autorisation

09. DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

- a) Achat d'une motoneige – Bombardier James Lévesque et fils - Autorisation

10. DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

- a) Prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout (FIMEAU) - Achat d'une génératrice usagée avec caisson pour la station de surpression de la rue de la Rivière (PTI 2023) – Autorisation

11. DIRECTEUR GÉNÉRAL

- a) Projet Caserne-Incendie (RECIM) – Demandes de paiement no.5 et 6 – MFT & fils Inc. – Autorisation
- b) Projet d'achat d'une surfaceuse électrique (PTI 2024) – Préparation d'un devis et dépôt sur le système électronique d'appels d'offres (SEAO) – Autorisation
- c) TVCG-R - Demande de commandites 2023
- d) TVCG-R - Renouvellement d'adhésion
- e) Vœux de Noël - Bleu Fm
- f) Vœux de Noël - CHNC
- g) Diffusion de l'annonce publicitaire dans le feuillet paroissial
- h) Renouvellement d'adhésion 2022-2023 Culture Gaspésie
- i) Renouvellement d'adhésion Tourisme et commerce Rocher-Percé
- j) Renouvellement d'adhésion Gîmxport
- k) Demande de dons/commandites

12. URBANISME

13. **INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE**
14. **TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS**
15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

302.12-22 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2022 ET DISPENSE DE LECTURE

Considérant que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022 avant la tenue de la présente séance, qu'ils en ont pris connaissance et se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés,

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soit adopté, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022, avec dispense de lecture.

2022-12-12

TOUR DE TABLE DES OFFICIERS

Monsieur le maire offre aux officiers présents de prendre la parole et chacun s'exprime à tour de rôle.

QUESTIONS AUX OFFICIERS

Les membres du conseil municipal sont invités à adresser leurs questionnements aux officiers.

DIRECTEUR FINANCIER

303.12-22 COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2022

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soient adoptés les comptes à payer au 30 novembre, tels que présentés par le directeur financier pour un total de 305 054,24\$ \$.

**Le conseil municipal prend acte
de la liste des comptes du journal déboursé déposé par le Trésorier.**

304.12-22 FINANCEMENT PAR MARGE DE CRÉDIT INSTITUTIONNELLE, AUGMENTATION DE LA LIMITE AUTORISÉE

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière détient actuellement une marge de crédit au montant autorisé de 775 000 \$ pour ses opérations courantes;

ATTENDU que le besoin de financement à court terme devient de plus en plus important étant donné les nombreux projets en cours;

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière peut réviser la limite autorisée pour la porter à 25 % de ses revenus de taxes.

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise le trésorier à transiger avec la Caisse Desjardins du Littoral Gaspésien quant à l'augmentation de la limite autorisée de sa marge de crédit pour la porter à 1 000 000 \$ de dollars;

QUE : Le maire ou le maire suppléant **et** le trésorier ou le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cette transaction.

**POLITIQUE FAMILIALE/MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS
(MADA)**

GREFFE

**305.12-22 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
DE TAXATION 2023 VGR-722**

ATTENDU que le conseil municipal a adopté ses prévisions budgétaires 2023 au montant de 7 351 700 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu de décréter les taux de taxes foncières générales et les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2023;

POUR CES RAISONS,

La conseillère Lucie Nicolas donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro VGR-722

Dépose le projet de règlement numéro VGR-722 ayant pour objet d'établir le taux de taxe foncière générale ainsi que les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2023

**----- DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION RÈGLEMENT
VGR-719**

2022-12-12

Ce point est retiré de la séance.

**306.12-22 ADOPTION DU CALENDRIER 2023 DES SÉANCES DU
CONSEIL**

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses

séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

POUR CETTE RAISON,

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE: Le calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023 soit adopté.

QUE: Ces séances se tiendront le deuxième lundi de chaque mois, à l'exception des séances d'avril et octobre qui seront le deuxième mardi du mois, en raison des jours fériés du lundi de Pâques et de l'Action de Grâce, et débiteront à 19 h 30 les :

9 janvier	11 avril	10 juillet	10 octobre
13 février	8 mai	14 août	13 novembre
13 mars	12 juin	11 septembre	11 décembre

Qu' : un avis public du contenu du présent calendrier sera publié sur le site Internet de la ville de Grande-Rivière.

2022-12-12

**DIRECTEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE
COMMUNAUTAIRE**

**307.12-22 ACHAT D'UN TABLEAU DE POINTAGE (PTI 2023) –
POINTAGE PRO INC. – AUTORISATION**

ATTENDU que le tableau de pointage est présentement hors d'usage et qu'aucune pièce n'est disponible pour le réparer;

ATTENDU que le directeur des loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire par intérim à demander des soumissions auprès des fournisseurs pour son remplacement.

ATTENDU que deux (2) partenaires financiers privés ont déjà accepté de contribuer financièrement à 75% de son coût.

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE: Le conseil municipal autorise son directeur général à faire l'acquisition d'un tableau de pointage pour hockey sur glace auprès de l'entreprise Pointage Pro Inc. au montant de 18 884,81\$ (taxes sus).

308.12-22 EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2023 – PRÉSENTATION DES DEMANDES – AUTORISATION

ATTENDU que la période pour déposer une demande de subvention salariale à Emploi et développement social Canada est jusqu'au 12 janvier 2023;

POUR CETTE RAISON,

Il est dûment proposé par : Carol Moreau

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise son directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à déposer une demande de subvention salariale à Emploi d'été Canada pour l'embauche de deux (2) étudiants à l'été 2023.

2022-12-12

309.12-22 EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2023 – PRÉSENTATION DES DEMANDES – ADMINISTRATION PORTUAIRE AUTORISATION

ATTENDU que la période pour déposer une demande de subvention salariale à Emploi et développement social Canada est jusqu'au 12 janvier 2023;

ATTENDU que l'administration portuaire de la ville de Grande-Rivière a demandé à la ville de déposer une demande en leur nom

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Carol Moreau

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise son directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à déposer une demande de subvention salariale à Emploi d'été Canada pour l'embauche de deux (2) étudiants à l'été 2023 au nom de l'administration portuaire.

DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

310.12-22 ACHAT D'UNE MOTONEIGE – BOMBARDIER JAMES LÉVESQUE ET FILS – AUTORISATION

ATTENDU qu' à l'automne 2022, le conseil municipal avait autorisé le directeur en sécurité-incendie a demandé des soumissions et à commander une motoneige 2023;

ATTENDU que l'équipement qui ne devait être livré qu'en janvier 2023 a été reçu en décembre 2022;

Il est dûment proposé par : Denis Anderson

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le conseil municipal autorise le directeur général a signé le contrat de vente avec James Lévesque et Fils pour l'achat d'un Skandic 900 2023 au montant de 20 834.27 \$ (taxes en sus)

QUE : le premier paiement soit effectué en janvier 2023, dans le respect du budget et du Plan Triennal en Immobilisation.

2022-12-12

DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

----- ATTRIBUTION D'UN POSTE (STATUT TEMPORAIRE) D'OUVRIER SPÉCIALISÉ

Ce point est retiré de la séance

311.12-22 PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT (FIMEAU) - ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE USAGÉE AVEC CAISSON POUR LA STATION DE SURPRESSION DE LA RUE DE LA RIVIÈRE (PTI 2023) – AUTORISATION

ATTENDU que des travaux de mise à niveau ont été effectués à la station de pompage de la rue de la rivière dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout, secteur rue du Moulin.

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière a une opportunité d'acquérir une génératrice usagée avec caisson pour éviter une interruption de service d'aqueduc lors de pannes électriques prolongées.

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par Léopold Briand

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le conseil municipal autorise le directeur général à procéder à l'acquisition d'une génératrice avec caisson auprès de M. Normand Desjardins au coût de 33 000 \$ (taxes comprises)

QUE : ce montant soit ajouté au règlement d'emprunt V-709/06-21.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

312.12-22 PROJET CASERNE-INCENDIE (RECIM) – DEMANDES DE PAIEMENT NO.5 ET 6 – MFT & FILS INC. – AUTORISATION

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Pour donner suite à l'analyse et la recommandation de la firme VRA architectes, le conseil autorise le trésorier à effectuer les paiements des

décomptes progressifs numéro 5 et 6 de projet de la caserne-incendie à l'entrepreneur MFT et fils pour la somme de 645 334,36 \$.

#5 : 268 879,48 \$ au 18 novembre 2022

#6 : 376 454,88 \$ au 7 décembre 2022.

2022-12-12

313.12-22 PROJET D'ACHAT D'UNE SURFACEUSE ÉLECTRIQUE (PTI 2024) – PRÉPARATION D'UN DEVIS ET DÉPÔT SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPELS D'OFFRES (SEAO) – AUTORISATION

ATTENDU qu', en 2008, la Ville de Grande-Rivière avait fait l'acquisition d'une surfaceuse usagée (1988), de marque Zamboni;

ATTENDU que, malgré un investissement de plus de 15 000 \$ en réparation depuis 2020, l'équipement a un problème intermittent qui demeure non-résolu;

ATTENDU qu'un reconditionnement du tablier dont le coût dépasse la valeur marchande de l'équipement doit être planifié à court terme;

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière n'a aucun autre équipement en soutien en cas de bris;

ATTENDU que le délai de livraison d'un tel équipement, toute marque confondue, est de plus d'un an (hiver 2024);

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Denis Anderson

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le conseil municipal mandate le directeur général à préparer le devis d'achat d'une surfaceuse à glace et l'autorise à déposer sur le système électronique d'appel d'offres;

314.12-22 TVCG-R - DEMANDE DE COMMANDITES 2023

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal accepte la proposition de collaboration au plan de commandite présenté par TVCG-R au montant de 3 000 \$ plus taxes;

QUE : Le directeur général de la Ville soit mandaté à signer l'entente de commandite 2023 avec TVCG-R.

315.12-22 TVCG-R - RENOUELEMENT D'ADHÉSION

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE: Le conseil municipal renouvelle son adhésion à la télévision communautaire de Grande-Rivière (TVCG-R) pour l'année 2023 (01-12-2022 au 30-11-2023), au montant de 50 \$ plus taxes.

316.12-22 VŒUX DE NOEL - BLEU FM

2022-12-12

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE: Le conseil municipal accepte de verser un montant de 130\$ à Radio Bleu FM pour la diffusion de vœux de Noël (soit 15 diffusions).

317.12-22 VŒUX DE NOEL – CHNC

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE: Le conseil municipal accepte de verser un montant de 140\$ à Radio CHNC FM pour la diffusion des vœux de Noël (soit 10 diffusions de 15 secondes).

318.12-22 DIFFUSION DE L'ANNONCE PUBLICITAIRE DANS LE FEUILLET PAROISSIAL

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE: Le conseil municipal accepte qu'un montant de 250\$ soit accordé à la Fabrique de Grande-Rivière incluant l'impression de l'annonce publicitaire de la Ville dans les 300 feuillets paroissiaux qui paraîtront hebdomadairement en 2023.

319.12-22 RENOUELEMENT D'ADHÉSION CULTURE GASPÉSIE

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE: Le conseil municipal de Grande-Rivière accepte de renouveler son adhésion à Culture Gaspésie pour l'année 2023 au coût de 90 \$.

**320.12-22 RENOUELEMENT D'ADHESION TOURISME ET
COMMERCE ROCHER-PERCÉ**

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal de Grande-Rivière accepte de renouveler son adhésion, pour l'année 2023, à Tourisme et Commerce du Rocher-Percé au coût de 500 \$.

321.12-22 RENOUELEMENT D'ADHESION GÎMXPOR

Le maire mentionne qu'il s'abstient de participer à la prise de décision et au vote sur cette question étant donné qu'il occupe le poste de directeur général chez GÎMXPOR.

2022-12-12

Il est dûment proposé par : Denis Anderson
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal de Grande-Rivière accepte de renouveler son membership au sein du GÎMXPOR pour la période couvrant les années financières 2021-2023 (du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2023) et qu'un montant de 459,90 \$, taxes incluses, soit versé à cet effet.

**322.12-22 DEMANDES COMMANDITES CLUB LES SENTIERS
ROCHER-PERCÉ INC**

Il est dûment proposé par : Carol Moreau
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil octroi une commandite de 3000\$ au club de motoneige les sentiers Rocher-Percé pour la rénovation du relais de motoneige de Grande-Rivière;

QUE : Le montant soit prélevé à partir du Fonds de développement économique.

323.12-22 MAGAZINE PÊCHE IMPACT – ACHAT DE PUBLICITÉ

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal accepte de verser un montant de 200\$ pour l'achat d'une publicité de Noël d'une dimension d'un quart de page dans le magazine pêches impact de l'ÉPAQ.

324.12-22 DEMANDES DE DONS/COMMANDITES

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE: Suite aux demandes de dons et/ou commandites reçues des organismes ci-après identifiés, le conseil municipal accepte de verser les montants suivants, totalisant la somme de 900 \$:

Centre de Jour SEGA (cadeaux de Noël usagers G-R.....	300\$
Centre de pédiatrie social Accroche-Cœur.....	100\$
Fabrique Notre-Dame de Grande-Rivière	500\$

2022-12-12

URBANISME

INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire fait part des informations et des correspondances pertinentes.

TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS

Monsieur le maire offre aux conseillers présents de prendre la parole et chacun s'exprime à tour de rôle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire annonce la période de questions mise à la disposition des citoyens.

----- MOTION DE FÉLICITATIONS

Le conseiller Carol Moreau, accompagné du Maire et de tous les membres du conseil, émet une motion de félicitations à trois citoyens de Grande-Rivière, Messieurs Jean-Gilles Duguay, Jean-Marc Nicolas et Mario Méthot pour être intervenus en effectuant des manœuvres de réanimation, le 1 novembre dernier, sur la personne de Monsieur Gervais Nicolas et ainsi lui avoir sauver la vie. Nos tenons à féliciter ces trois citoyens pour leur acte de bravoure

325.12-22 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.

2022-12-12

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

Gino Cyr, Maire

Marilyn Morin, Greffière

